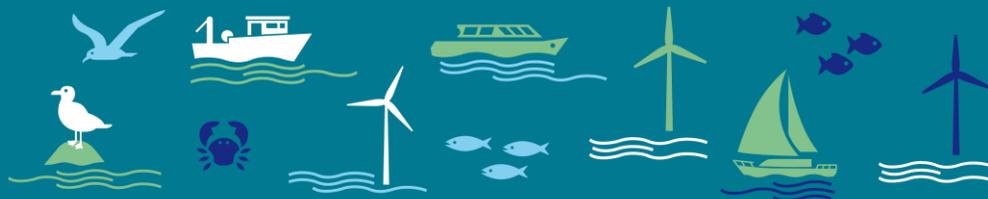


ÉOLIENNES EN MER AU LARGE DE LA NORMANDIE



Nouveau parc éolien en mer au large de la Normandie au sein de la zone « Centre Manche » -
Concertation préalable du public du 03/01/22 au 07/03/22 du 25/04/22 au 16/05/22

Cahier d'acteur – cadre de rendu

Identification de personne morale :

logo	Nom de la personne morale
<i>Contact</i> Nom :GAILLARD Prénom :Etienne Fonction :coordinateur Mail :coordination@fne-normandie.fr Téléphone :07.54.38.38.33	<i>Fédération régionale agréée pour la protection de la Nature et de l'environnement de Normandie, FNE- Normandie regroupe 52 associations et 6000 bénévoles des cinq départements de la Région Normandie. Engagés dans toutes les instances publiques en charge de l'environnement sur notre territoire, nous avons pris part à tous les débats publics sur les projets de parc éolien en mer depuis 2010. Pour ce cahier d'acteurs ont contribué les bénévoles de FNE Normandie, d'Estuaire-Sud, de SOS Estuaire, d'Écologie Pour Le Havre, de l'ADHER, du CREPAN, de STOP EPR et de Cotentin Nature. Site internet :www.fne-normandie.fr</i>

Texte :

Pour un développement de l'éolien en mer de Manche

FNE Normandie est favorable au développement de l'éolien en mer de Manche. L'éolien marin est plus réactif et performant en termes économiques que le nucléaire, auquel il est parfois opposé. Les effets de l'éolien sur l'environnement sont très certainement à évaluer soigneusement, mais ils ne peuvent en aucun cas se comparer avec ceux, dévastateurs potentiels sur de très longues durées, des déchets nucléaires.

La nouvelle concertation proposée par la DREAL interroge France Nature Environnement Normandie à propos de la planification souhaitée depuis des années par le plaidoyer de notre mouvement. Comme nous l'évoquons dans l'Eoloscope, ou la programmation pluriannuelle de l'énergie, il n'existe à ce jour aucune stratégie nationale visible portée par les pouvoirs publics. Nous le déplorons, et considérons ce manque comme un frein au développement des énergies marines renouvelables. Ce manque de visibilité se traduit dans la concertation menée actuellement. En 2020, il avait été annoncé que le débat public de l'AO4 serait le dernier du genre en Normandie. Avec le réseau Océans, Mers et Littoraux, nous avons rappelé l'importance de la planification, impliquant la conciliation des différents usages des milieux marins et côtiers. En cohérence avec notre avis négatif émis sur le document stratégique de façade MEMN de l'été 2021, FNE Normandie alerte sur le fait que la lisibilité du développement de l'éolien en

mer n'est pas assurée malgré un dialogue régulier entre les représentants de l'Etat et du monde associatif. Si nous comprenons les causes techniques justifiant la construction d'un deuxième parc dans la zone Centre-Manche, nous déplorons le fait que celui-ci n'ait été plus annoncé en amont.

Soucieux de participer à l'élaboration d'une procédure démocratique, nous estimons nécessaire de donner notre avis sur les décisions permettant de développer les projets les plus respectueux possibles de l'environnement. La transition énergétique est un défi environnemental pour la Normandie. Son déploiement doit assurer la protection de la mer face à des activités humaines parfois destructrices. Nous ne rappelons ici qu'aucun des projets présentés ne devra déboucher sur une perte nette de biodiversité (loi pour la reconquête, 2016). La connaissance de cette biodiversité et des services environnementaux rendus reste fragmentaire, même si des progrès ont été accomplis ces dernières années, et nous appelons à un effort financier significatif pour développer les études. Dans la logique du renforcement de la séquence « Éviter, Réduire, Compenser », nous souhaitons que les candidats à l'appel d'offre privilégient les deux premiers piliers plutôt que la troisième, dont les mesures nous apparaissent comme trop peu exigeantes pour faire effet. La démarche présente se doit d'être exemplaire à cet égard. FNE Normandie note la création d'un groupe scientifique sur l'ensemble de la Manche (Belgique et Royaume-Uni)

I) La planification, un processus à prendre en compte pour un meilleur respect de l'environnement.

Nous n'en sommes aujourd'hui qu'à un AO mais les prévisions portent sur 15 ans. Les 2 groupes de l'A04 et 8 ne sont que le début d'un ensemble qui sera beaucoup plus vaste. (AO 9 et 12). Les futures macro-zones sont déterminées non pas pour un seul parc éolien mais pour atteindre des capacités de l'ordre de 25 GW. Cet ordre de grandeur implique de prévoir les lignes adéquates. FNE Normandie appelle à la vigilance par rapport au gigantisme et rappelle instamment que la toute première nécessité de la transition énergétique est la sobriété.

Nous proposons les points de progression suivants :

1. Aborder la question des Parcs Éoliens en Mer au cas par cas, tout en coordonnant l'information et les avancées entre les diverses façades concernées, en France comme en Europe et à l'étranger.
2. Mobiliser davantage les parties prenantes au moyen du travail collaboratif.

Le réseau de FNE Normandie se satisfait du travail considérable mis en place par le monde de la recherche pour sensibiliser aux enjeux des parcs éoliens, et leur impact sur l'environnement. Nous tenons à saluer les bureaux d'études et promoteurs qui ont fait la démarche de nous rencontrer au cours de la concertation afin de nous tenir au courant des différentes avancées.

Mais par ailleurs beaucoup de personnes, notamment celles qui dépendent économiquement et socialement de la mer en mer, affirment aujourd'hui ne pas trouver réponses à leurs questions, ce qui génère leur forte inquiétude et une position d'attente. Les conditions doivent être réunies pour mettre en place les observatoires interdisciplinaires issus non seulement de la recherche mais également des milieux économiques, capables de percevoir dans la durée les évolutions, de signaler les risques, d'expérimenter et de promouvoir les meilleures pratiques. Cette proposition rejoint certains des défis

formulés au cours du séminaire « Stratégie Régionale pour la Biodiversité » du 10 mai 2022 à Caen. Le défi V propose 7 objectifs pour la construction de savoirs partagés et interdisciplinaires

3. Actualiser en permanence l'état de la recherche sur les impacts, notamment grâce à l'Observatoire de l'Éolien en Mer. Renforcer les effectifs de chercheurs pouvant y contribuer, notamment dans les pôles régionaux concernés par l'implantation des parcs.

4. Construire un réseau de sites ateliers normands d'approche interdisciplinaire pour développer l'expérimentation et la recherche sur le fonctionnement et l'évolution des milieux en lien avec les différents facteurs d'influence, notamment le changement climatique.

II) L'emploi systématique des matériaux biomimétiques

La proposition FNE Normandie d'employer systématiquement les matériaux biomimétiques a été renforcée par les échanges. L'ensemble des études sur la chaîne trophique confirme que les parcs peuvent devenir des périmètres d'expérimentation dans ce domaine. Les installations d'atterrissage et le câblage peuvent se prêter à la création de récifs biomimétiques. Les ressources en bio ingénierie, en construction et en suivi ne manquent pas en Normandie (cf. projet Marineff).

III) Point sur la pêche :

FNE Normandie est convaincue que le monde de la pêche normande est d'ores et déjà conscient que la protection de la biodiversité, en quantité et en nombre d'espèces, est un enjeu primordial pour sa survie car c'est de la biodiversité que dépend la ressource. Il est clair que diminuer la pression sur une espèce donnée et son biotope a également des effets de préservation sur les chaînes trophiques.

D'autre part, les pêcheurs normands peuvent apporter une connaissance fine et pragmatique qui viendrait s'ajouter à l'ensemble des données disponibles. Ce point serait valorisant à leur égard.

Les parcs éoliens en mer peuvent permettre de changer les méthodes de pêche en épargnant mieux les fonds marins. Ils empêcheront les navires usines grands prédateurs de continuer à piller la ressource à l'intérieur et à proximité.

IV) Acceptabilité du projet :

(Question : le fait que ce soit la DREAL et non la CNDP qui organise le débat constitue il une régression ?)

Les débats publics pour les champs d'éoliennes Courseulles, Fécamp et Dieppe-Le Tréport ont eu lieu après l'attribution aux porteurs de projets. Les critiques ont justement mis en exergue le caractère vertical et autoritaire de cette démarche, et la méthode a changé dans le bon sens pour le 4ème parc avec une concertation en amont de l'attribution. La convention d'Aarhus (1998) stipule le droit du public à l'information et à la participation aux prises de décision.

La participation du public au financement des projets est de nature à changer le regard. Certains pays comme le Danemark le font depuis plusieurs années. Au-delà de l'intérêt purement économique c'est un outil efficace d'appropriation des enjeux et des questions.

V) Nucléaire et énergie éolienne

Depuis des années, nous tournons autour de l'idée des énergies renouvelables face au nucléaire, mais nous ne cessons d'accumuler les retards en ce domaine, très loin derrière nos voisins européens en raison de positions systématiques en faveur de la soi-disant indépendance énergétique que nous garantirait le nucléaire.

A ce jour fin mai 22, le climat ne cesse de se détériorer, les précipitations sont de plus en plus incertaines, les besoins en eau augmentent sans que les ressources soient suffisantes en face, de ce fait il arrive de plus en plus souvent que des centrales nucléaires doivent être arrêtées pour ce motif.

Par ailleurs le vieillissement des centrales, l'insécurité croissante des installations provoque en ce moment même l'arrêt de 29 réacteurs sur 56. L'insécurité révélée par les dysfonctionnements des EPR en Chine et en Finlande, également à l'arrêt n'encouragent pas la confiance en ces installations.

La question des déchets n'est pas du tout résolue. Les incidents se multiplient sans fin dans les différentes usines.

Nous sommes largement représentés dans les commissions locales d'information et suivons cette actualité avec la plus grande attention ce qui nous permet d'affirmer ce que nous disons. Nous connaissons tous, quand nous vivons dans les régions fortement nucléarisées comme le Cotentin, des salariés inquiets chaque jour de la dégradation de leurs conditions de travail et de vie.

Pour toutes ces raisons il nous apparaît indispensable de franchir sans tarder davantage le pas en faveur des énergies alternatives dont l'éolien marin avec toutes les précautions qui permettront de ménager l'avenir des milieux marins et des activités de pêche responsables.

Nous avons fait des propositions en ce sens et elles figurent dans le document.

Maximum 4 pages en police libération sans 10 pt

Annexe(s) n°